

Direction départementale
des territoires

PRÉFET DES ARDENNES

Arrêté n° 2016-
fixant les minimums et maximums des plans de chasse grand gibier
pour la campagne 2016/2017

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.425-6 à L.425-13, R.425-1-1 et R 425-2 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;
Vu l'arrêté n° 2016-106 du 1^{er} mars 2016 portant délégation de signature à Mme Maryse LAUNOIS, directrice départementale des territoires des Ardennes ;
Vu l'arrêté portant subdélégation de signature du 21 mars 2016 ;
Vu le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral n°2012-715 le 30 novembre 2012 ;
Vu la consultation du public du XX au XX avril 2016 et la synthèse des observations en application de l'article L 120-1-1 du code de l'environnement ;
Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;

Arrête :

Article 1 : Pour chacune des espèces de grand gibier soumises au plan de chasse dans le département des Ardennes, le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever sur les vingt-cinq régions cynégétiques du département sont fixés comme suit pour la campagne 2016/2017 :

Région 1 : Givet, Haybet, Hargnies

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	38	50	53	141	147	464
Maximum	0	0	76	100	106	282	245	929

Région 2 : Meuse rive gauche

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	9	10	10	29	199	348
Maximum	0	0	18	20	20	58	331	696

Région 3 : Signy le Petit, Rocroi

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	1	1	1	3	245	241
Maximum	0	0	2	2	2	6	408	483

Région 4 : Renwez, Sécheval

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	9	9	9	27	347	480
Maximum	0	0	18	18	19	55	579	961

Région 5 : Les Hautes Rivières

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	8	7	7	22	186	254
Maximum	15	15	17	15	15	47	310	508

Région 6 : Nouzonville, Gespunsart

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	9	9	9	27	125	164
Maximum	20	30	18	19	19	56	208	328

Région 7 : Vrigne aux Bois

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	8	3
Maximum	0	0	0	0	0	0	13	7

Région 8a : Sedan Ouest

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	20	24	24	68	98	319
Maximum	15	30	40	48	48	136	163	638

Région 8b : Sedan Est

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	7	9	9	25	73	187
Maximum	15	20	14	18	18	50	122	374

Région 9 : Carignan, frontière

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	8	9	9	26	136	296
Maximum	10	0	16	18	18	52	226	593

Région 10 : Vallée de la Chiers

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	79	53
Maximum	0	0	0	0	0	0	132	106

Région 11 : Raucourt, Mouzon

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	128	115
Maximum	0	0	0	0	0	0	214	231

Région 12 : Vendresse

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	6	6	6	18	218	428
Maximum	0	0	12	12	12	36	364	857

Région 13 : Thin le Moutier

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	167	260
Maximum	0	0	0	0	0	0	278	520

Région 14 : Liart

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	136	57
Maximum	0	0	0	0	0	0	227	115

Région 15 : Signy l'Abbaye

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	7	7	8	22	295	519
Maximum	0	0	15	15	17	47	492	1038

Région 16 : Launois

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	131	83
Maximum	0	0	0	0	0	0	219	164

Région 17 : Novion Porcien

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	167	0
Maximum	0	0	0	0	0	0	279	345

Région 18 : Asfeld, Château Porcien

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	130	0
Maximum	0	0	5	5	5	15	216	391

Région 19 : Belval, le Mont Dieu

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	5	9	9	23	163	311
Maximum	5	0	11	18	18	47	272	622

Région 20 : Buzancy

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	1	1	2	4	202	195
Maximum	0	0	2	2	5	9	336	391

Région 21 : Attigny, Machault

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	161	0
Maximum	0	0	7	7	7	21	268	430

Région 22 : Argonne Centre

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	327	419
Maximum	0	0	0	0	0	0	545	838

Région 23 : Argonne Sud-Est

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	235	437
Maximum	0	0	0	0	0	0	391	874

Région 24 : Rethel

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	0	0	0	0	104	0
Maximum	0	0	3	3	3	9	174	230

Total départemental

	Daims	Mouflons	Cerfs élaphe				Chevreuils	Sangliers
			mâles	femelles	Jeunes	Total		
Minimum	0	0	128	151	156	435	4207	5633
Maximum	65	95	264	320	322	906	7012	12669

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Charleville-Mézières, le

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef d'unité Biodiversité, Forêt, Chasse,

Michèle BROSSE